



RESSOURCES INTERMÉDIAIRES - SANTÉ MENTALE

Ce sous-centre d'activités regroupe les rétributions accordées aux ressources intermédiaires pour des **usagers inscrits en ressources intermédiaires recevant des services dans le cadre du programme en santé mentale**. Ces rétributions sont en fonction de la classification des services dispensés par les ressources intermédiaires et des taux de rétribution applicables selon une échelle et des rétributions spéciales pour chaque type de services.

COÛTS

AUTRES CHARGES DIRECTES

- Services achetés
 - . L'établissement impute à cette rubrique toutes les rétributions accordées à la ressource

Notes :

- 1) L'établissement doit compléter une page 650 du rapport financier annuel et inclure toutes les rétributions à la ligne « services achetés ».
 - 2) Les notes inscrites au centre d'activités 5510 s'appliquent à ce sous-centre d'activités, le cas échéant.
-

UNITÉ DE MESURE A) Le jour rétribué

Définition et relevé

Le jour rétribué correspond à la somme des jours utilisés pour déterminer les rétributions selon l'échelle et la rétribution spéciale intitulée « Placement de dépannage, de répit ou de convalescence », accordées pour les usagers à la ressource intermédiaire durant la période.

Le total des jours rétribués est établi pour la période du 1^{er} avril au 31 mars de l'exercice.

CLSC - CH - CHSLD - CR - CJ

RESSOURCES INTERMÉDIAIRES - SANTÉ MENTALE

Note :

Afin de compléter le rapport statistique annuel, la direction de l'établissement doit prévoir un formulaire ou un registre où l'on inscrit périodiquement le nombre de jours-présence et d'usagers.

CLSC - CH - CHSLD - CR - CJ

Mise en vigueur le :
01-04-01

Révisé le :
04-04-01

Volume
01

Chapitre
04

Page
02